

Diplôme d'Etat JEPS (DEJEPS) Perfectionnement Sportif Natation et Disciplines associées Option A : Natation course et eau libre

NIVEAU 5
9 MOIS
EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation Course. Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2)

NIVEAU DU DIPLÔME

Diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 40035
2. Domaines de formation (Formacode® V14) : 15436 : Éducation sportive 15491 : Natation
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur : [Arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « natation et disciplines associées » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »](#)

METIER VISE

Entraîneur, coach, moniteur de natation course jusqu'au niveau national.

Le titulaire de ce diplôme évolue très majoritairement dans le secteur associatif fédéral de la Fédération française de natation (FFN). Il exerce son activité soit sous statut libéral, soit en tant que salarié auprès d'un ou plusieurs employeurs, notamment auprès de la FFN ou de ses organes déconcentrés : ligues régionales ou comités départementaux et dans le cadre de structures sportives affiliées.

Type d'emplois accessibles :

Le diplôme d'Etat de la jeunesse éducation populaire et sports mention « natation et disciplines associées » permet de répondre aux besoins des structures sur des missions de coordination d'équipes et de projets, d'entraînement et d'enseignement dans l'option choisie...



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

3-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

1 - EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et aux articles A. 212-36 et A. 212-52-1 de ce même code, sont les suivantes :

EPEF communes à toutes les Options :

1. Être âgé de 18 ans minimum.
2. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue.
3. **Réaliser un test de sécurité** consistant à sortir une victime de l'eau.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

Une attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;

Une attestation de réussite au test de sécurité réalisé sur une distance de cinquante mètres (le port des lunettes de natation, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés) délivrée par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité et composé de :

Test de sécurité

Il est réalisé sur une distance de 50 mètres et comprend :

- Un départ libre du bord du bassin ;
- Un parcours en nage libre de 25 mètres ;
- Une plongée dite en canard et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ, à une profondeur située entre 1,80 mètre et 3 mètres ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, sur une distance de 25 mètres jusqu'au bord du bassin ;
- La sortie de l'eau de la victime.

Le port de lunettes, du pince-nez et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés.

EPEF de l'Option A : Natation course/eau libre

4. Justifier d'un niveau technique et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course-eau libre, nage avec palmes ou natation handisport

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :

Une attestation de réussite à l'un des trois tests techniques suivants :

Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation course-eau libre délivré par la Fédération française de natation. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ;

Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition nage avec palmes délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins ou son représentant ;

Test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition natation handisport de l'Ecole de natation française délivré par la Fédération française handisport. L'attestation de réussite à ce test est délivrée par le directeur technique national handisport ou son représentant



5. Réaliser un quatre cents mètres quatre nages selon les règles de la World aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :
Une attestation de réalisation d'un quatre cents mètres quatre nages effectué selon les règles de la World aquatics ou pour les personnes porteuses d'un handicap relevant de la Fédération française handisport, selon les règles de la World aquatics, adaptées pour tenir compte du handicap du sportif. L'attestation est délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant ou par le directeur technique national handisport ou son représentant.

6. Réaliser une performance correspondant à la grille de temps définie en « natation course-eau libre » ou à la grille définie en « nage avec palmes »

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production de :
Une attestation de réalisation, au choix du candidat :
- d'une performance en natation course-eau libre dans l'une des épreuves du programme de la World aquatics, correspondant au minimum à la grille de temps définie en annexe II, délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant
- d'une performance en nage avec palmes, en piscine, correspondant au minimum à la grille de temps définie en annexe II dans l'une des épreuves du programme de la Confédération mondiale des activités subaquatiques, délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins ou son représentant
Grille de temps annexe II

Grille des temps du test de performance natation course

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	32''19	28''12
100 NL	1'08''79	1'01''17
200 NL	2'26''12	2'12''44
400 NL	5'04''07	4'39''53
800 NL	10'22''50	
1500 NL		18'29''07
100 DOS	1'17''20	1'09''53
200 DOS	2'42''99	2'28''82
100 BR	1'26''91	1'16''78
200 BR	3'04''65	2'43''34
100 PAP	1'14''84	1'07''38
200 PAP	2'40''91	2'26''99
200 4N	2'44''24	2'29''12
400 4N	5'43''89	5'12''70



Grille de temps du test de performance en nage avec palmes

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	28''92	25''08
100 NL	1'04''00	55''69
200 NL	2'22''15	2'06''92
400 NL	5'04''62	4'34''62
800 NL	10'35''38	9'39''23
1500 NL	20'24''62	18'48''15
50 AP	28''27	24''63
100 IS	1'03''48	55''51
400 IS	5'12''23	4'39''41
800 IS	11'08''89	10'02''17

7. **La production d'une attestation justifiant d'une expérience pédagogique en natation course-eau libre, de 800 heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'une structure du PPF** figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article L. 221-2 du code du sport, sur une durée de 3 ans minimum au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation. L'attestation est délivrée soit par le directeur technique national de la natation ou son représentant, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation.

Est exempté :

a. Du Test de sécurité

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis, si nécessaire
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités aquatiques et activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN) assorti du CAEP-MNS en cours de validité
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « activités de la natation » (BEESAN), assorti du CAEP-MNS en cours de validité ;
- UC3 du DEJEPS perfectionnement sportif mention Natation course
- Moniteur Sportif de Natation (MSN) à jour de sa formation continue
- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

2. Du niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course

Le candidat titulaire de l'un des pass'compétition suivants :

- Pass'compétition natation course délivré par la Fédération française de natation ;
- Nage avec palmes délivré par Fédération française d'études et des sports sous-marins
- Natation handisport délivré par la Fédération française handisport.

- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon
- UC3 du DEJEPS perfectionnement sportif mention Natation course

3. Du Test de 400 mètres 4 nages

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

4. Du niveau de performance sportive

Le candidat titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

5. De l'attestation d'Expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle

Le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants, à jour de leur recyclage ou formation continue :

- **Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques », « activités aquatiques et de la natation » ou « éducateur sportif » mention « activités de la natation »** justifiant d'une expérience pédagogique en natation course dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de 200 heures, attestée soit par le directeur technique national de la natation ou son représentant pour les structures affiliées à la FFN, soit par le DTN ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du CIAA en convention avec la FFN pour les structures qui leur sont affiliées
- **Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option activités de la natation (BEESAN)** assorti du CAEP-MNS en cours de validité et ayant suivi dans le cadre de sa formation l'option entraînement natation sportive ou nage avec palmes ;
- **Brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « handisport », DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention « handisport » ou DESJEPS spécialité performance sportive mention « handisport »** justifiant d'une expérience pédagogique en natation course dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures, attestée par le DTN handisport
- **Brevet fédéral deuxième degré (BF2)** délivré par la Fédération française de natation justifiant d'une expérience pédagogique, en natation course, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national de la natation ;
- **Brevet fédéral d'initiateur de nage avec palmes** délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins justifiant d'une expérience pédagogique en nage avec palmes, dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins.



- **Brevet fédéral 3e, 4e ou 5e** degré natation course délivré par la FFN à jour de la formation continue
- Brevet d'entraîneur fédéral 1er degré délivré par la FFESSM à jour de la formation continue
- Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon délivré par la FFTRI justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant l'entrée en formation, attestée par le DTN du triathlon

Est dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences préalables :

Le candidat titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue et de l'un des brevets fédéraux suivants, à jour de sa formation continue :

- **Brevet fédéral 3 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 4 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 5 natation course** délivré par la Fédération française de natation ;
- **Brevet fédéral 4 entraîneur triathlon** délivré par la Fédération française de triathlon justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant à l'entrée en formation. L'expérience est attestée par le directeur technique national du triathlon ;
- **Brevet d'entraîneur fédéral premier degré** délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins.

Est également dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences, à l'exception du test de sécurité, **le sportif inscrit ou ayant été inscrit sur les listes ministérielles haut niveau en natation course, en natation en eau libre, en nage avec palmes ou en natation handisport**, mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport. Il présente l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue, au plus tard lors de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

Pièces à fournir en cas de dispenses aux exigences préalables à l'entrée en formation pour le CS "Sauvetage et sécurité en milieu aquatique" :

Est dispensé de l'ensemble des épreuves techniques :

- Le candidat titulaire du **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique** ou son équivalent à jour de son recyclage (**BNSSA**)

Est dispensé de l'épreuve technique n° 2 :

- Le candidat titulaire **du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques » (BP JEPS AA)**

2- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Envoi du dossier d'inscription complet avant le 8 septembre 2025

Clôture des inscriptions : 8 Septembre 2025

Pour CANDIDATER au DE JEPS NC de l'ERFAN, aller sur la page DEJEPS NC en cliquant

<https://www.erfan-normandie.com/de-jeps-nc>

Les candidats devront soit

- S'inscrire en ligne directement sur le site (<https://form.jotform.com/241642966500355>)
- S'inscrire via le dossier matérialisé et nous le renvoyer par courrier ou par mail (un seul document en PDF uniquement). Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.



3- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date du positionnement : Le **9 Septembre 2025** en présentiel ou en distanciel

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS ET LES COMPETENCES VISÉES

Le DE JEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC)

Deux UC transversales quelle que soit la spécialité :

- UC1 – Être Capable de concevoir un projet d'action,
- UC2 – Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

Deux UC de l'option A natation course/eau libre :

- UC3 – Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation course / eau libre,
- UC4 – Être capable d'encadrer la natation course/eau libre en sécurité.



LE CHAMP DE COMPETENCES

La possession du diplôme D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation et disciplines associées" Option A Natation course/eau libre atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes :

- concevoir un projet d'action ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées
- encadrer l'option, la « natation course-eau libre » en sécurité.

Le titulaire du, réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire.

Ces interventions consistent à :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, et de développement sportif ;
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel ;
- Conduire des actions de formation

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN NATATION COURSE EAU LIBRE

- Conduire une démarche d'enseignement en natation course- eau libre en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en natation course- eau libre à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en natation course- eau libre en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

UC4 : ENCADRER LA NATATION COURSE-EAU LIBRE EN SÉCURITÉ

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en natation course-eau libre
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de natation course-eau libre en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques



- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en natation course-eau libre tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie a été habilité par le Ministère de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) (habilitation n° à venir) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 06/10/2025 au 03/07/2026	09 mois	Le 08/09/2025	9 septembre 2025

RYTHME DE L'ALTERNANCE

L'alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties du 06 octobre 2025 au 03 juillet 2026.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

- La formation est construite autour d'un rythme alternant des semaines de formation en Centre (présentiel synchrone, distanciel synchrone et distanciel asynchrone FOAD*) et des semaines de formation en entreprise. Pour la FOAD, (sur la plateforme Claroline, avec tutoriel explicatif : <https://ffnatation.claroline.com/#/home/tuto-connexion>).

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#).

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	1052 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	600 Heures
	Dont heures en centre	217 Heures
	Dont heures en classe virtuelle synchrone (visioconférence)	264 Heures
	Dont FOAD	119 Heures
	En structure	452 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes Horaires Distanciel synchrone (classe virtuelle)	Volumes horaires Distanciel asynchrone FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Concevoir un projet d'action en natation course	17 h	44 h	33 h	60 h
UC2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action en natation course	21 h	18 h	12 h	43 h
UC3 – Conduire une démarche de perfectionnement en natation course	159 h	144 h	59 h	349 h
UC4 – Encadrer la natation course en sécurité	13 h	51 h	15 h	0 h
Régulation	7 h	7h		
Total général	217 heures	264 heures	119 heures	452 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Voir fin document

HORAIRES DE FORMATION

Semaine type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 26 heures réparties de la façon suivante

- En centre de formation* :
 - Présentiel synchrone et distanciel synchrone : 9h00-12h / 13h30-16h30 (lundi, mardi et jeudi) et 9h-12h le mercredi et le vendredi ; soit 24 heures
 - FOAD : 6 heures réparties sur les vendredis de présentiel et sur les semaines d'alternance
- En Entreprise* : 24 heures réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande – Caen (14)

Tram: accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC

Parking accessible derrière l'établissement près du château d'eau.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération Caennaise

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation

Les structures d'alternance doivent être agréées ENF et doivent organiser les apprentissages pluridisciplinaires autour du Sauv'Nage, du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition.

Les structures doivent être labellisées "formateur" ou bénéficier d'un accord du Conseiller Technique Sportif Coordonnateur.

Les structures doivent disposer d'au moins 3 nageurs de niveau National 2 et/ou de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.



Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification, suffisantes.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 1 an, doit être déclarée auprès des services de la Préfecture (carte professionnelle) et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Pour la partie distanciel asynchrone (FOAD) : Plateforme de LMS : <https://ffnatation.claroline.com> : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, ressources numériques, parcours et quizz
- Pour la partie distanciel synchrone (classe virtuelle) : Utilisation de logiciels de visiophonie et d'outils numériques, travaux collaboratifs

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.



MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération Caennaise
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
- Les CAF de Caen, Rouen et Font-Romeu

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
- Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
- Licences sur des logiciels de visiophonie, utilisation d'outils d'animation en ligne

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Fiches de présences signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Certificats de réalisation pour l'ensemble de la formation
4. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
5. Justificatifs de connexion pour les classes virtuelles
6. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
7. Utilisation d'un livret du stagiaire
8. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** en fonction des diplômes déjà obtenus (Nous contacter pour plus de renseignements : 02.31.75.04.19)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

	UC certifiées	Contenu de la certification	Déroulement	Composition de la commission
Situation certificative Une situation d'évaluation permet l'évaluation distincte des unités capitalisables 3, 4	UC 3-4	<p>Etape 1 : Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien</p> <p>Etape 2 : Conduite d'une séance d'entraînement suivie d'un entretien en natation course-eau libre</p> <p>Etape 3 : Action de formation</p> <p>Etape 4 : UC4 test de sécurité et démonstration d'Aisance aquatique</p>	<p>Etape 1 – Conduite d'une séance pédagogique d'apprentissage Le candidat conduit, une séance pédagogique d'apprentissage de la natation d'une durée de trente minutes au minimum et de soixante minutes au maximum au sein de sa structure d'alternance auprès d'un groupe de six pratiquants minimums dont trois sont non nageurs. Avant le début de la séance, le candidat remet aux évaluateurs une fiche de séance qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'apprentissage du groupe. L'entretien d'une durée comprise entre quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum porte sur la séance d'apprentissage. L'échange avec les évaluateurs permet de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive dans ses séances d'apprentissage ;</p> <p>Etape 2 – Conduite d'une séance d'entraînement Le candidat conduit une séance d'entraînement en natation course-eau libre d'une durée d'une heure et trente minutes au minimum et deux heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de six nageurs minimum dont trois sont qualifiés aux championnats « N2 » ou aux championnats nationaux juniors. Avant le début de la séance, le candidat remet aux évaluateurs une fiche de séance qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment la planification, la programmation, les objectifs et les moyens. L'entretien d'une durée comprise entre quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum porte sur la séance d'entraînement. L'échange avec les évaluateurs permet de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive dans ses séances d'entraînement.</p> <p>Etape 3 – Action de formation Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet une vidéo de vingt minutes maximum comprenant une séance continue sans montage dans laquelle il est clairement identifié, et dans laquelle il réalise une action de formation de cadres en natation et disciplines associées dans l'option de son choix. Avant l'entretien, les évaluateurs visionnent la vidéo transmise par le candidat. Cette épreuve consiste en un entretien de quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum portant sur une action de formation réalisée par le candidat. Cet entretien porte sur la capacité du candidat à concevoir à mettre en œuvre et à évaluer des actions formatives en natation et disciplines associées.</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES

			<p>Etape 4- UC4 test de sécurité et démonstration d'aisance aquatique</p> <p>Réalisation d'un test de sécurité comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un départ libre du bord du bassin ; - un parcours en nage libre de vingt-cinq mètres ; - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à vingt-cinq mètres du point de départ, à une profondeur située entre, à une profondeur située entre un mètre quatre-vingts et trois mètres ; - une remontée du mannequin jusqu'à la surface ; - un remorquage d'une personne, sur une distance de vingt-cinq mètres jusqu'au bord du bassin ; - la sortie de l'eau de la victime ; - la réalisation du bilan ; <p>- une proposition des gestes de premiers secours adaptés. Le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé. L'utilisation de l'échelle est interdite.</p> <p>Epreuve certificative de l'UC 4A : L'épreuve consiste en une démonstration d'aisance aquatique consistant en la réalisation d'un test correspondant aux compétences visées dans le test de l'« ENF3 Pass'compétition » en natation course.</p>	
Situation certificative n°2	UC 1 - 2	Oral sur dossier	<p>Le candidat remet un dossier 10 jours avant le déroulement de l'épreuve certificative qui servira de support à l'épreuve orale et qui se déroulera de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 mn de présentation avec support audiovisuel. - 40 mn d'échange avec le jury <p>Le candidat sera évalué sur la cohérence et le respect de la démarche de projet ainsi que sur sa capacité à analyser son action. La discussion pourra porter sur la cohérence et la pertinence du diagnostic, sur l'intelligibilité et l'opportunité du projet, sa mise en œuvre et son animation dans le respect des obligations législatives et réglementaires. Ainsi que l'évaluation et l'analyse du projet réalisé.</p>	2 évaluateurs habilités par la DRAJES



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

- Les titulaires du BEESAN option Natation Sportive ont acquis l'UC 3 uniquement la séance pédagogique et l'UC4. Cette formation leur propose donc les UC1, UC2 et UC3 entraînement.
- Les titulaires du BF4 ont acquis les UC2, UC3 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC1.
- Les titulaires du MSN ont acquis les UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1 et UC3.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation DEJEPS NC :

- Brevet Fédéral 5 ème degré Natation Course
- Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité performance sportive mention Natation Course

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Mise à jour annuelle du diplôme de **Premiers Secours en Equipe de niveau 1**.

Si le candidat est titulaire du titre de Maître-Nageur Sauveteur (BP JEPS AAN, BEESAN ou CS SSMA) il est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur**.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice). Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
- Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
- Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
DEJEPS NC Parcours complet	6670 € Soit 11€ /h	6600 €	- - - -	80 €	6680 €
CS SSMA Parcours complet	700 € Soit 10€/h	700 €	----	----	700 €

E.R.F.A.N. Normandie



Contrat d'apprentissage : Sur devis

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les frais d'inscription aux Tests d'Exigences Préalables ne sont donc pas compris. Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : erfan@ffnormandie.com
- par téléphone au : 02.31.75.04.19

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les taux sont exprimés en pourcentage sur le DEJEPS perfectionnement sportif mention natation course.

SESSION	Nombre apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrat	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4				
2023-2024	7	100%	100%	100%	100%	100%	0	0	100%	88%
2024-2025	10	100%	100%	100%	100%	100%	0	0	80%	85%



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référente pédagogique	LOCHU Maëlle	Tel 02 31 75 04 19	erfan@ffnormandie.com
Référente administratif	LEGRANDOIS-DELAMARE Hélène	Tel 02 31 75 04 19	erfan@ffnormandie.com
Référente Handicap	LEGRANDOIS-DELAMARE Hélène	Tel 02 31 75 04 19	erfan@ffnormandie.com
Référent FOAD	CROCHARD Frédérique	Tel 02 31 75 04 19	erfan@ffnormandie.com

CALENDRIER DE LA FORMATION

Le calendrier est ci-après donné à titre indicatif. Il peut être modifié en fonction de la disponibilité des formateurs et des modifications du calendrier sportif fédéral et régional.

sept.-25					oct.-25					nov.-25						déc.-25						janv.-26						févr.-26						
Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure		Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure		Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratravage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratravage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratravage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratravage	
Lu 1				Me 1						Sa 1						Lu 1		6					Je 1						Di 1					
Ma 2				Je 2						Di 2						Ma 2		6					Ve 2						Lu 2					
Me 3	POSITIONNEMENT				Ve 3					Lu 3					EPMSP	Me 3		3					Sa 3					Ma 3		3				
Je 4				Sa 4						Ma 4					EPMSP	Je 4		6					Di 4					Me 4			6	25		
Ve 5				Di 5						Me 5		6	24		EPMSP	Ve 5		3					Lu 5		6			Je 5						
Sa 6				Lu 6	7					Je 6					EPMSP	Sa 6							Ma 6		6			Ve 6						
Di 7				Ma 7	6					Ve 7					EPMSP	Di 7							Me 7		3			Sa 7						
Lu 8				Me 8	6					Sa 8						Lu 8							Je 8		6			Di 8						
Ma 9	POSITIONNEMENT				Je 9	6				Di 9						Ma 9							Ve 9		3			Lu 9			6			
Me 10				Ve 10	3					Lu 10		6				Me 10			6	24			Sa 10				Ma 10			6				
Je 11				Sa 11						Ma 11						Je 11							Di 11				Me 11			3				
Ve 12				Di 12						Me 12		3				Ve 12							Lu 12				Je 12			6				
Sa 13				Lu 13		6				Je 13		6	3	4		Sa 13							Ma 13				Ve 13			3				
Di 14				Ma 14		6				Ve 14		3				Di 14							Me 14			6	24	Sa 14						
Lu 15				Me 15		3		6		Sa 15						Lu 15		7					Je 15				Di 15							
Ma 16				Je 16		6				Di 16						Ma 16		7					Ve 16				Lu 16							
Me 17				Ve 17		3				Lu 17						Me 17		7					Sa 17				Ma 17							
Je 18				Sa 18						Ma 18						Je 18		7					Di 18				Me 18			6	24			
Ve 19				Di 19						Me 19		6	24			Ve 19		7					Lu 19				Je 19							
Sa 20				Lu 20						Je 20						Sa 20							Ma 20				Ve 20							
Di 21				Ma 21						Ve 21						Di 21							Me 21			6	24	Sa 21						
Lu 22				Me 22						Sa 22						Lu 22							Je 22				Di 22							
Ma 23				Je 23						Di 23						Ma 23			6	10			Ve 23				Lu 23							
Me 24				Ve 24						Lu 24		6			EPMSP	Me 24							Sa 24				Ma 24							
Je 25				Sa 25						Ma 25		6			EPMSP	Je 25							Di 25				Me 25			6	24			
Ve 26				Di 26						Me 26		3		6	EPMSP	Ve 26							Lu 26		3		Je 26							
Sa 27				Lu 27	7					Je 27		6			EPMSP	Sa 27							Ma 27		9		Ve 27							
Di 28				Ma 28	7					Ve 28		3			EPMSP	Di 28							Me 28		7		Sa 28							
Lu 29				Me 29	7					Sa 29						Lu 29		6					Je 29		8									
Ma 30				Je 30	7					Di 30						Ma 30		3					Ve 30		3									
				Ve 31	7											Me 31							Sa 31											
	0	0	0	0	63,0	24,0	3,0	31,0		0,0	42,0	15,0	58,0			35,0	33,0	12,0	40,0			30,0	24,0	12,0	48,0		0,0	27,0	18,0	73,0				
	0	0	0	0	63,0	24,0	3,0	31,0		63,0	66,0	18,0	89,0			98,0	99,0	30,0	129,0			128,0	123,0	42,0	177,0		128,0	150,0	60,0	250,0				

		mars-26						avr.-26						mai-26						juin-26						juil.-26																			
		Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratrappage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratrappage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratrappage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratrappage	Centre présentiel	Centre visioconfé- rence	FOAD	structure	Certification	ratrappage														
Di	1							Me	1					Ve	1						Lu	1	7				UC3-UC4	Me	1																
Lu	2		6					Je	2		6	24		Sa	2						Ma	2	7				UC3	Je	2																
Ma	3		6					Ve	3					Di	3						Me	3	7				UC3	Ve	3		3														
Me	4		3					Sa	4					Lu	4		6		UC3		Je	4	7			5	UC3	Sa	4																
Je	5		6					Di	5					Ma	5		6		UC3		Ve	5					UC3	Di	5																
Ve	6		3					Lu	6					Me	6		3		UC3		Sa	6						Lu	6																
Sa	7							Ma	7		6			Je	7		6		UC3		Di	7						Ma	7																
Di	8							Me	8		3			Ve	8						Lu	8		6			UC3	Me	8																
Lu	9							Je	9		6			Sa	9						Ma	9					UC3	Je	9																
Ma	10							Ve	10		3			Di	10						Me	10			6	24	UC3	Ve	10																
Me	11			6	24			Sa	11					Lu	11						Je	11					UC3	Sa	11																
Je	12							Di	12					Ma	12		6	10	UC3		Ve	12					UC3	Di	12																
Ve	13							Lu	13					Me	13				UC3		Sa	13						Lu	13																
Sa	14							Ma	14					Je	14				UC3		Di	14						Ma	14																
Di	15							Me	15		6	24	UC3	Ve	15				UC3		Lu	15		6			UC3	Me	15																
Lu	16							Je	16				UC3	Sa	16						Ma	16		6			UC3	Je	16																
Ma	17							Ve	17				UC3	Di	17						Me	17		7			UC1 UC2	Ve	17																
Me	18			6	24			Sa	18					Lu	18				UC3		Je	18		6			UC3	Sa	18																
Je	19							Di	19					Ma	19				UC3		Ve	19		3			UC3	Di	19																
Ve	20							Lu	20					Me	20						Sa	20						Lu	20																
Sa	21							Ma	21					Je	21		6		UC3		Di	21						Ma	21																
Di	22							Me	22		6	24	UC3	Ve	22				UC3		Lu	22					UC3	Me	22																
Lu	23							Je	23					Sa	23						Ma	23					UC3	Je	23																
Ma	24	3						Ve	24					Di	24						Me	24			6	24	UC3	Ve	24																
Me	25	8						Sa	25					Lu	25						Je	25					UC3	Sa	25																
Je	26	9,5						Di	26					Ma	26		7				Ve	26					UC3	Di	26																
Ve	27	5,5						Lu	27		6		UC3	Me	27		7		UC1 UC2		Sa	27						Lu	27																
Sa	28							Ma	28		6		UC3	Je	28		7				Di	28						Ma	28																
Di	29							Me	29		3		UC3	Ve	29		7		UC3-UC4		Lu	29						Me	29																
Lu	30							Je	30		6		UC3	Sa	30						Ma	30						Je	30																
Ma	31													Di	31													Ve	31																
		26,0	24,0	12,0	48,0							0,0	39,0	18,0	72,0							28,0	21,0	12,0	34,0							35,0	27,0	17,0	48,0							0,0	3,0	0,0	0,0
		154,0	174,0	72,0	298,0							154,0	213,0	90,0	370,0							182,0	234,0	102,0	404,0							217,0	261,0	119,0	452,0							217,0	264,0	119,0	452,0